

de négociation ne repose pas sur une base honnête. Qu'on règle les problèmes de chacune des provinces avec chacune d'elles.

Lorsque j'observe les résultats de cette conférence, je ne peux faire autrement que de me souvenir de la triste histoire politique de la province de Québec: «Rouge à Québec, rouge à Ottawa». Pauvre québécois! C'est toujours lui qui en est le perdant, c'est toujours lui qui se laisse prendre! On a connu cette situation dans le passé, «Rouge à Québec, rouge à Ottawa». Quel en a été le résultat? Toujours notre province a été la perdante, toujours le citoyen québécois y a perdu. Et c'est encore ce qui est en train de se produire aujourd'hui.

Repassons un peu les événements qui se sont déroulés avant les dernières élections générales. Il y a eu l'ultimatum, et ce personne ne peut le nier. L'ultimatum fut lancé le 5 avril et le premier ministre Lesage l'a lui-même confirmé à la télévision, en employant les mots «ultimatum.»

L'honorable ministre de la Justice (M. Chevrier) a reconnu, le 27 mai, qu'il avait entendu M. Lesage parler d'un ultimatum, à la télévision. Au fait, le premier ministre de la province de Québec prononçait le mot «ultimatum» devant des millions de téléspectateurs canadiens-français, en plus de le lancer à l'Assemblée législative, ce qui fut confirmé par la suite par quelques ministres du cabinet provincial, dont MM. René Lévesque, Gérin-Lajoie et Pierre Laporte.

M. Gérin-Lajoie, plus que tout autre, veut avoir une plus large part de la taxation, car sans cela il sera dans l'obligation de dire aux commissions scolaires d'augmenter leurs taxes. Au fait, les taxes scolaires ont augmenté de \$1.00 à \$1.25 les cent dollars d'évaluation, dans le Québec, pour atteindre un taux de \$6 à \$7 les cent dollars d'évaluation; bref, les taxes augmentent tellement que M. Gérin-Lajoie est devenu l'ennemi public numéro un.

Québec réclame d'abord une meilleure répartition du système fiscal. Soudainement, on n'entend plus parler d'ultimatum. On parle de demandes; on dit que c'est une base pour les discussions, afin de présenter une réclamation à la conférence fédérale-provinciale. On n'a pratiquement rien obtenu. On a 42 millions, mais pas de droits de taxation. On laisse tout à Ottawa. C'est exactement ce qui s'est passé dans l'histoire politique de la province de Québec; alors que c'était: «rouge à Québec, rouge à Ottawa». La province de Québec est encore la perdante. Il y a eu des arrangements entre les deux, derrière les rideaux. On se rencontre dans l'intimité et on prend des arrangements; mais toujours c'est la province de Québec qui y perd.

Monsieur le président, je puis dire que les résultats de cette conférence fédérale-provinciale ont dégoûté sensiblement les citoyens de la province de Québec, qui avaient encore quelque peu confiance dans leur premier ministre provincial. Encore une fois, ils se sont rendu compte que le premier ministre de la province de Québec était venu à Ottawa pour céder sur toute la ligne, tout comme ses prédécesseurs l'avaient fait dans le passé, devant les menées centralisatrices du gouvernement fédéral.

Toujours la province de Québec a été vaincue que les politiciens rouges qu'elle a bien voulu envoyer, soit à Ottawa, soit à Québec, ont eu le mérite de belles promesses, mais que toujours, dans les coulisses, on s'arrangeait pour que la province de Québec, en définitive, soit la perdante.

L'ultimatum a été lancé au mois d'avril, et le délai prend fin au mois d'avril prochain. Il y aura encore une conférence fédérale-provinciale au mois de mars. On a accepté un an de délai, et ce délai se terminera le 6 avril 1964.

J'espère que lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale, le premier ministre ne cherchera pas tout simplement à écarter les discussions pour ensuite adopter une certaine ligne de conduite et dire qu'en quelques jours il n'a pas eu le temps de prendre des décisions. J'espère qu'à la prochaine conférence fédérale-provinciale, le premier ministre ne nous arrivera pas avec des phrases ronflantes comme celles qu'il a prononcées à l'ouverture de celle-ci, mais bien avec des décisions et des réalités.

A mon avis, ce que la province de Québec demande n'est qu'un commencement: 25 p. 100 de l'impôt sur les profits des compagnies, sur le revenu des particuliers et 100 p. 100 des droits de succession. Ce ne sont là que des demandes initiales qui iront en augmentant jusqu'à ce que l'on obtienne 100 p. 100 des droits de taxation directe.

A mon avis, le meilleur mémoire présenté lors de la conférence fédérale-provinciale est encore celui du premier ministre de la Colombie-Britannique, l'honorable M. Bennett, qui disait entre autres:

(Traduction)

La Colombie-Britannique estime qu'il est temps de redonner aux assemblées législatives provinciales le droit de décider seules de toute question qui n'est pas d'intérêt national ou international. A notre avis, une bonne part de la tension qui a existé, ces dernières années, au sein du gouvernement fédéral provient du fait que ce dernier n'a pas su reconnaître la délimitation des diverses juridictions.

(Texte)

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, disait un peu plus loin: